

Cfdt:

OISE

Sommaire

- 1 - Edito
- 2 - Beauvais le 17/12
- 3 - Congrès UTR de l'Oise
- 4 - Reste à charge
- 5 - un numéro unique
- 6 - Cotisations
- 7 - Les ULR
- 8 - Notre contrat CCMO

L'Info Rmée

Le 17 décembre, la manif à Compiègne serpente vers le site de la Zone Commerciale.

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Chaque fois que l'on touche aux retraites, la France s'enflamme. Les contradictions, les tergiversations du pouvoir, la façon de traiter les partenaires sociaux ont jeté la CFDT dans la contestation. Ce que veut la CFDT c'est un système plus juste et équitable pour tout le monde et qui permette le paiement des retraites à long terme. La CFDT travaille sur un système à point depuis plus de 10 ans avec l'accord successif des Congrès. La gestion des complémentaires AGIRC-ARCCO est un système à point géré par les partenaires sociaux qui montre son efficacité. La CFDT refuse les mesures d'âge, demande une forte implication sur la pénibilité, la retraite progressive en fin de carrière, un montant de retraite à 100 % du smic pour une carrière complète. Les retraités CFDT sont solidaires de la Confédération.

Avec le Conseil, je vous souhaite à toutes et à tous, nos meilleurs Vœux, santé et bonheur pour l'année 2020.



La Secrétaire UTR de l'Oise

Annie RIVIERE



Beauvais le 17 décembre: la CFDT bien représentée



Cfdt: **LA RÉFORME DES RETRAITES**

« Il y a une construction politique pour faire croire aux français que le problème n°1 des retraites est d'ordre budgétaire. Ce n'est pas vrai. La question n°1 est celle de la justice sociale et de l'équité ». **Rapelle Laurent Berger.**

« La CFDT a toujours su faire preuve de responsabilité en matière d'équilibre des régimes de retraite », a rappelé le Laurent Berger. » Dans le projet présenté par le premier Ministre, il est prévu que les partenaires sociaux aient la responsabilité de la gouvernance. C'est dans ce cadre que nous devons examiner la question de l'équilibre du système à court, moyen et long termes. Et les choix qui se présentent à nous ne se limitent pas à un report de l'âge de départ sous la contrainte d'un malus ».

Tout l'enjeu aujourd'hui est d'obtenir de l'exécutif des marges de manœuvre pour mettre fin à toute idée d'âge pivot et ainsi pouvoir se concentrer sur les véritables enjeux, la construction d'un système universel qui apporte du progrès social. Il reste du travail pour aboutir car de nombreux sujets sont encore flous dans la réforme présentée (pénibilité, minimum contributif, retraite progressive, etc...) « Ne nous trompons pas d'enjeu ». **Insiste Laurent Berger.**



Congrès de l'UTR Oise : 19 mars 2020

Bienvenue

Congrès des Retraités CFDT
de l'OISE



A COMPIEGNE

Ici le nouveau pont sur l'Oise, le Pont Neuf.



Le Conseil s'adresse à tous les adhérents de l'UTR.

Le 19 mars 2020, l'ULR de Compiègne aura le grand plaisir de vous accueillir en Congrès. Chaque adhérent recevra en février une invitation pour y participer. Comme cela a déjà été dit, ce Congrès remplacera notre habituelle journée annuelle des adhérents. Merci à toutes et tous de réserver cette journée.

En attendant, le contenu du Congrès se construit peu à peu.

Dans cette préparation chaque adhérent est sollicité dans le cadre de son ULR.

Après la modification des statuts, c'est maintenant pour la Résolution d'Orientations que votre avis est sollicité. Merci de participer à l'appel de votre ULR.

L'avant-projet a été envoyé à chaque internaute; Ceux qui ne l'ont pas reçu pourront en prendre connaissance dans son ULR.



Le reste à charge : le ressentons-nous comme ça ?

mercredi 9 octobre 2019

Chaque année, en septembre, la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé) publie les comptes nationaux de la santé. Elle analyse les financements de la consommation des soins en France, qu'ils relèvent de l'Assurance maladie, de l'État, des collectivités locales, des organismes complémentaires ou directement des ménages.

En 2018, en France, les dépenses de santé, évaluées à travers la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), s'élèvent à 203,5 milliards d'euros (8,6 % du PIB). Cela représente 3 037 euros par habitant en moyenne :

La CSBM continue d'augmenter en 2018 (+1,5 %) mais moins qu'en 2017 (+1,7 %) et qu'en 2016 (+2,1 %), notamment en raison du ralentissement de la consommation des soins hospitaliers.

Les soins de ville deviennent ainsi le premier contributeur à la croissance des dépenses de santé.

Les parts prises en charge par la Sécurité sociale et organismes complémentaires augmentent respectivement, diminuant ainsi la participation des ménages.

En 2018, la participation des ménages aux dépenses de santé continue de diminuer. **Leur reste à charge s'établit à 7,0 % de la CSBM, après 7,5 % en 2017 et 7,7 % en 2016.** Cette baisse résulte à la fois de la progression de la part des dépenses prises en charge par la Sécurité sociale (78,1 %) et de celle des organismes complémentaires (13,4 %).

La progression des dépenses de la Sécurité sociale est due au vieillissement de la population et à la progression des patients pris en charge à 100 % au titre des affections de longue durée (ALD).

La hausse de la part prise en charge par les organismes complémentaires (+0,3 point en 2018), s'explique par une meilleure prise en charge de l'optique et des soins dentaires à la suite de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise

En dépit de certains services en crise, du manque de médecins dans de nombreux villages ou quartiers, des dépassements d'honoraires, la France maintient et progresse, en tête des pays de l'Union européenne, avec une dépense de santé la plus élevée et un reste à charge des ménages le plus faible de l'OCDE.

En 2018, la participation des ménages aux dépenses de santé s'élève à 14,3 milliards d'euros.

En 2020, la réforme du 100 % santé ou « à charge zéro » pour 3 secteurs (-dents - optique - audition) va entrer en vigueur, progressivement de janvier 2020 à janvier 2021.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter « Les clefs du social ».

Un numéro unique : accompagnement pour l'autonomie

SE RENSEIGNER
ALLO OISE SENIORS

03 44 82 60 60

☎ PRIX D'UN APPEL LOCAL

Du lundi au vendredi
de 08h00 à 19h00 (sans interruption)
et le samedi de 09h00 à 13h00
ou par mail à l'adresse suivante :

allo-oise-seniors@oise.fr

Le Conseil Départemental de l'Oise a mis en place un dispositif pour aider les plus de 60 ans à gérer leurs problèmes liés à la perte d'autonomie. Une simplification des démarches grâce à un numéro unique. Une urgence, une hospitalisation, un service...!

DES RÉPONSES SUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

+ NOUVEAU DISPOSITIF

OISE URGENCE SENIORS

L'adhésion à Oise Urgence Séniors

L'adhésion, l'installation ou la maintenance de la Téléassistance

Les démarches administratives et le suivi d'un dossier

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'adaptation du logement

L'accueil familial

L'hébergement en EHPAD

L'Aide Sociale à l'Hébergement pour Personnes Agées (ASH)

Les portages de repas

Les visites à domicile de bénévoles par le biais du dispositif MONALISA

Les animations et les ateliers organisés dans le cadre de la Conférence des Financeurs

Contact avec votre UTR

Annie RIVIERE *Votre Secrétaire Générale*

- 06 17 32 71 27

Etienne TAVERNIER *Votre Trésorier*

- 06 46 49 91 04

Adresse de votre UTR

Retraités CFDT

Bourse du travail 60100 CREIL

oise@retraites.cfdt.fr

Journal : Jo PROU - 06 82 21 70 40

COTISATIONS

Les cotisations n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années, pour cause le statu quo de l'augmentation des pensions. En 2020, la CFDT applique les décisions votés lors de ses congrès : selon l'augmentation des pensions. Les cotisations vont donc augmenter de 0,3 %. Bien sûr on n'oublie pas ceux (+ de 2000 €) qui ont eu, eux, une perte de pouvoir d'achat (CSG non compensée). Encore une fois, la solidarité va jouer.

Ensuite, pour suivre les modalités de paiement des pensions (tous les mois), le prélèvement des cotisations se fera à partir d'**avril 2020** chaque mois.

Bien sûr, il y a toujours une réduction d'impôts ou un crédit sur les cotisations de 66 %. Faites valoir votre crédit si vous ne payez pas d'impôts sur le revenu.



L'ULR : lieu de rencontre naturel des retraités CFDT

« I have a dream » ! OUI, mais cela peut devenir une réalité si chaque adhérent décide de faire vivre son ULR.. Faire vivre son ULR, c'est lui donner la capacité d'agir pour le quotidien des retraités. C'est, pour les adhérents, la possibilité de s'informer et de débattre. C'est de passer un bon moment à l'occasion d'activités qui ne sont pas que syndicales mais aussi culturelles.

Dans cette phase de préparation de notre Congrès et en ce moment de mobilisation sur les retraites la CFDT a besoin de tous ses adhérents.

Les ULR vont solliciter chaque adhérent pour préparer la Résolution d'Orientation pour les 4 prochaines années.

Au moment où l'URI met en place les structures de proximité (UTI, le département et les ULI, les Unions locales), les ULR vont avoir un rôle majeur pour travailler avec les syndicats et sections d'entreprise locales.

Le contrat CFDT Retraités – CCMO

Le document concernant les tarifs et prestations de la CCMO pour 2020 ont été envoyés à chaque retraité CFDT internaute. Ceux qui n'ont pas internet peuvent demander le document papier à leur ULR.. Pour nos adhérents à la CCMO il n'y aura pas, cette année encore d'augmentation des cotisations sauf la mesure d'âge. Chacun pourra comparer. L'intérêt de notre contrat c'est qu'il est mixé avec le contrat des autres syndicats CFDT. Les retraités bénéficient donc du potentiel commun.

sécurisé sur www.ccmo.fr

CCMO SANTÉ PRÉVOYANCE
MUTUELLE

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

Tu es adhérent CFDT, que tu sois retraité ou non, ce contrat Mutuelle santé te concerne.

Pour en savoir plus, prends contact avec notre correspondante :

Danièle Gaillard - 0630692149

gaillard.dani@wanadoo.fr

Pour obtenir tarifs et prestations

joseph.prou@wanadoo.fr